



## Pourquoi ne peut-on plus essayer d'article en magasin ?

Par **chevalier blanc**, le **12/08/2019** à **17:45**

Bonjour à tous !

En 2009, j'ai acheté un téléphone portable. Il m'a été donné la possibilité de l'essayer en boutique, grâce à une vendeuse qui a pris le temps de voir quel appareil correspondait le mieux à mon handicap.

Au jour d'aujourd'hui, ce n'est plus possible et les consommateurs que nous sommes tous ont le droit, au mieux, à des spécimen exposé en rayon.

Comment cela s'explique-t-il d'un point de vue légal?

Bien cordialement

Chevalier Blanc

Par **morobar**, le **13/08/2019** à **09:19**

Bonjour,

[quote]

Pourquoi ne peut-on plus essayer d'article en magasin

[/quote]

C'est au libre choix du commerçant.

Vous pouvez acheter par correspondance et ainsi bénéficier du droit de rétractation.

Par **chevalier blanc**, le **13/08/2019** à **15:55**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Vous dites que c'est au libre choix du commerçant, mais quels sont les facteurs qui peuvent l'inciter à le faire ou pas ?

Bien cordialement

Chevalier Blanc

Par **morobar**, le **13/08/2019** à **19:01**

Libre choix, cela signifie que le commerçant met en place une politique de vente plus ou moins agressive.

Ce commerçant peut estimer ne pas avoir besoin de faire essayer ses appareils, donc de les débiller, alors que dans la majorité des cas la vente ne se fera pas, au profit d'une vente par opérateur ou par correspondance.